

Date 1^{ère} convocation : 13 juin 2019
quorum non atteint
Date 2^{ème} convocation : 21 juin 2019

Membres en exercice : 11
Présents ou représentés : 9 dont une
procuration
Votants : 9
Absents excusés : 2
Absent : 1
Secrétaire : Frédéric CAYEUX

Objet : Compte-rendu

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.

Etaient également présents : Mesdames et Messieurs Frédéric CAYEUX, Helen MOTTE, Dominique GROUT, Andrea REYNAUD, Laurent CROCHEMORE, Vincent DELEGUE et Daniel ALLAIN

Absents excusés : Madame Marie-Paule LOSSET et Monsieur Jean-Yves SORET

Absente : Madame Morgane SENAY

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 21 juin 2019, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le 27 juin 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum

I – Procès-Verbal

Présents ou représentés : 9 Pour : 9 Contre : 0 abstention : 0

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

II – Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2018/2019/2020

délibération 2019/16

Présents ou représentés : 9 Pour : 9 Contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Général propose la convention de contribution au financement du Fonds solidarité Logement. Il s'agit d'un dispositif à caractère mutualiste.

Le Conseil Municipal **ADHERE** à la convention du Fonds de Solidarité Logement et **DECIDE** de verser pour 2019 la somme de 251.56 € (331 hab x 0.76 €).

III – Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2019

délibération 2019/17

Présents ou représentés : 9 Pour : 9 Contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal **ADHERE** à la convention du Fonds d'Aide aux Jeunes et **DECIDE** de verser la somme de 76,13 € (331 hab x 0,23 €).

IV – PLUi

délibération 2019/18

Présents ou représentés : 9 Pour : 6 Contre : 1 abstention : 2

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan des Déplacements Urbains a été prescrit le 6 juillet 2017 sur l'actuel territoire intercommunal rassemblant 33 communes.

Par délibération N° 36 du 28 mars 2019, le conseil communautaire a dressé le bilan de la concertation réalisée pendant toute la durée des études avec les différentes collectivités ainsi qu'avec le public, puis arrêté le projet de PLUIHD afin de le soumettre à l'avis des communes membres et des personnes publiques associées à l'élaboration du document.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal est parvenu en Mairie le 17 avril dernier ; la collectivité est invitée à formuler un avis sur le projet de PLUiHD.

Vu

- ✓ le code général des collectivités territoriales ;
- ✓ le code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-15 ;
- ✓ le code de la construction et de l'habitation ;
- ✓ le code des transports ;
- ✓ le code de l'environnement ;
- ✓ le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Hautes Falaises approuvé le 14 mars 2014 ;
- ✓ la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 131 ;
- ✓ l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et la Communauté de Communes du Canton de Valmont en date du 25 novembre 2016 ;
- ✓ l'arrêté préfectoral du 21 avril 2017 portant réduction de périmètre de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral ;
- ✓ la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2017 décidant la prescription complémentaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant plan de déplacements urbains et programme local de l'habitat afin d'étendre la procédure au nouveau territoire de la Communauté issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et de la Communauté de Communes du Canton de Valmont, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation avec le public et de la collaboration avec les communes membres ;
- ✓ la délibération du conseil communautaire du 20 mars 2018 décidant d'intégrer le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme ;
- ✓ la délibération du conseil communautaire du 28 mars 2019 établissant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUiHD ;

Considérant les objectifs poursuivis, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et leur traduction dans le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal HD tel qu'arrêté par le conseil communautaire et reçu pour avis de la commune ;

Considérant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal donne un avis :

Favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et émet la remarque suivante :

- Maintien des Zones A-U identifiés sur le Plan de Zonage et identifiées par les parcelles cadastrales suivantes : 742, 592 et 560

V – DGF 2020 – Modification longueur de voirie communale

délibération 2019/19

Présents ou représentés : 9 Pour : 9 Contre : 0 abstention : 0

Suite à une mise à jour des longueurs des voiries communales, Le Conseil Municipal **DECIDE** de réactualiser la longueur déclarée en fonction du tableau ci-dessous : soit un total de 9 290 mètres à déclarer pour le calcul de la DGF 2020 au lieu des 4 308 mètres déclarés en 2019.

NOMS des rues, places et parkings	V C	place communale	parkings communaux
	longueur en mètre	longueur en mètre	Longueur en mètre
Route des Loges	1320		
Chemin des Flinquets	325		
Chemin des petits champs	150		
Chemin de la cote Fafine	255		
Chemin du bois	305		
Chemin du moulin	85		
Chemin du bouquet	60		
Chemin du gros chêne	720		
Place de la Salle Polyvalente		50	
Allée du Bel Air	140		
Chemin de l'Etoile	730		
Chemin de la Prunerolle	505		
Allée du los Masure	140		
Chemin de la carrière	180		
Chemin d'Etigues	250		
Chemin de l'Horizon	200		
Chemin du nouveau cimetière	100		
Chemin de la Mare Haize	595		
Allée du pas pressé	140		
Chemin de l'ancienne décharge	130		
Chemin de la Cavée	120		
Chemin de Brandeville	215		
Parking de la Mairie			70
Chemin du fond de la vallée	1100		
Route de la plage	640		
Sente à matelots	135		
Parking de la Plage			120
Chemin du ciel	360		
Chemin rural n° 24	150		
TOTAUX	9 050	50	190
TOTAL GENERAL	9 290		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Le Maire,
Franck BLANCHET.